



**UNION des CERCLES PHILATELIQUES  
de la REGION BRUXELLOISE**  
« Société Royale »

**Procès-verbal de la 64e Assemblée Générale de l'Union  
Royale des Cercles Philatéliques de la Région  
Bruxelloise (exercice 2015) qui s'est tenue le dimanche  
22 mai 2016, au Gemeenschapscentrum De Zeyp, à  
1083 Bruxelles.**

Le Vice-Président, Michel Erauw, ouvre la séance à 10 heures 30, en présence des délégués de quatorze cercles :

204 Société Royale Amicale Philatélique	Michel Erauw
209 Société Aérophilatélique Belge	Georges Gérard
211 Cercle Royal Philatélique de Saint-Gilles	Philippe Briquet
215 BNP Paribas Fortis Philatelic Club,	Léon Poncé
217 Société Belge de l'Entier Postal,	Henri Wilmet
221 Cercle Philatélique des Woluwé,	Michel Erauw
233 Cercle Philatélique de Schaerbeek,	Camille Massart
252 Bruxelles-Ouest Philatélie	Janine Skwarek
275 Postzegelclub Breughel Zellik	Yves Pauwels
280 Phila-Jette	Michel Verrassel
289 Vilvoordse Postzegelkring	Francis Dochez
293 Phila Culture d'Evere,	Georges Gérard
009 PhilaMarco Bruxellois	Luc De Brouwer
011 Philatelia – St-Hubertus	Philippe Briquet

Administrateurs présents : messieurs Henri WILMET, Philippe BRIQUET, Michel ERAUW, Francis DOCHEZ, Camille MASSART, Luc DE BROUWER et Léon PONCÉ.  
Excusé : Roland DE LAMPER

1. En l'absence de notre Président, souffrant, le Vice-Président souhaite la bienvenue aux représentants des différents cercles dans notre local de réunion pour cette assemblée générale statutaire. Nous avons, cette année, 19 cercles affiliés.
2. Concernant notre local de réunion, nous achèverons la saison au local actuel, le Gemeenschapcentrum De Zeyp, nous irons ensuite au complexe Sportif Communal de Berchem-Sainte-Agathe, donc dernière réunion au Zeyp, le dimanche 28 août, première réunion à Berchem le dimanche 11 septembre.
3. Nous en venons ensuite au point 1 de l'ordre du jour. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2015 ne sera pas lu, ayant été transmis à tous les cercles une semaine après cette assemblée. Comme il n'y a aucune remarque à son sujet, il est approuvé à l'unanimité.

4. Le trésorier fait ensuite lecture du compte de résultats et du bilan. Cette présentation ne suscite aucune question complémentaire.
5. Vient ensuite la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes réalisé par Madame Janine Vanistendael et Monsieur Michel Verrassel. Quelques remarques ont été formulées concernant des frais de secrétariat présentés par le Président, ainsi que des frais (supposés) excessifs de boissons dans le cadre de la préparation à l'assemblée générale, ces frais correspondent à 112 euros, donc la cotisation de 11 cercles. Le comité signale être au courant et a veillé, en début d'année, à limiter ce genre de dépenses. Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée et décharge est donnée aux administrateurs.
6. Le trésorier nous fait lecture du budget 2016. Concernant ce budget, le montant des cotisations ne sera pas revu cette année, il reste fixé à 10 euros, de même que le prix de location des tables restera inchangé.
7. Les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2016 seront Madame Janine Skwarek et monsieur Michel Verrassel. Yves Pauwels sera en réserve.
8. Nous passons ensuite aux élections statutaires d'administrateurs. Michel ERAUW, Philippe BRIQUET et Henri WILMET sont sortants et rééligibles. Quatre candidatures ont été proposées, celle de Georges Gérard, René Pilgrims, Eugène Radelet et Patrick Migliavacca. Nous passons donc aux élections, 14 bulletins de vote ont été distribués. Les résultats suivants sont communiqués aux membres de l'assistance : Philippe Briquet, 10 voix, Michel Erauw, 12 voix, Georges Gérard, 5 voix, Patrick Migliavacca, 1 voix, René Pelgrims, 0 voix, Eugène Radelet, 0 voix et Henri Wilmet, 12 voix. Philippe Briquet, Michel Erauw et Henri Wilmet se voient confirmer leur mandat pour trois ans.
9. Adaptation des statuts, il est proposé de modifier le texte de l'article 15, nouveau texte proposé : *Article 15. - Toute candidature au poste de membre du Conseil d'Administration devra être adressée, par écrit, soit par son cercle, soit par le candidat, au Secrétaire général et/ou au Président, au moins dix jours avant la date de l'Assemblée Générale.* Aucune objection, le nouveau texte est donc adopté à l'unanimité
10. Nous n'avons reçu aucune nouvelle candidature de cercle cette année.
11. Vient ensuite le tour de table habituel. Une seule remarque est formulée, c'est le manque d'intérêt pour la présence à l'assemblée générale. Des cercles sont présents lors de la réunion et ne prennent pas la peine de venir à l'assemblée générale.

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, le Vice-Président lève la séance à 11h30, en souhaitant un bon dimanche à l'assistance et en invitant les membres ayant répondu à l'invitation pour le banquet de se rendre au Complexe sportif de Berchem.